

Procès-verbal Conseil municipal du 13 avril 2026

AILLOUD Morgane	P	MARTIN Daniel	P	VAUCHIER Margaux	P
BLACHER Emmanuel	E	MICHEL-HARDIN Christine	P		
DRULHON Sylvie	P	MORALES Melissa	A	BINET Camille	I
GILBERT Eric	P	SAUZE Jean-Luc	P	CORREARD Martine	I
JOUBERT Marie-Pierre	P	STARACE François	P		

P = présent ; E = excusé avec pouvoir ; A = absent ; I = invité

Lieu : salle du conseil municipal de la mairie.

Le quorum est atteint.

Public : Dans les limites de la jauge soit 8 personnes.

La séance est ouverte par madame le maire à 9H40.

Cette séance est enregistrée en audio.

Il est fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Mme Christine MICHEL-HARDIN se propose : sa candidature est acceptée ; elle est aidée par Mme Camille BINET, secrétaire de mairie.

Le déroulé de la séance est affiché sur écran via un vidéo projecteur.

Fin de la réunion : 11H05

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

La lecture du P.V du précédent conseil municipal est effectuée par Mme le maire, Sylvie DRULHON.

Il est approuvé à l'unanimité : 9 présents et 1 procuration (E. BLACHER)

A / Délibérations

2026-35 : Délégation du maire aux adjoints

Mme le Maire S. DRUHON fait lecture des arrêtés **2026-103-008, 2026-103-009 et 2026-103-010** datant du 8 avril 2026 concernant la délégation du maire aux adjoints.

M. Daniel MARTIN est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : Finances, Travaux et Urbanisme. Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

Mme Christine MICHEL-HARDIN est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : Soutien aux initiatives locales et accompagnement du rayonnement de la commune. Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

M. Jean-Luc SAUZE est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : Biodiversité, Vie agricole et alimentation, Forêts, Parc Naturel Régional du Vercors. Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

Délibération adoptée : 9 voix pour, 1 abstention (E. GILBERT).

2026-36 : Versement des indemnités de fonction au maire et aux adjoints

Lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres doivent être fixées par délibération. Le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est prévu dans l'enveloppe budgétaire 2026. Cette délibération doit intervenir dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal.

Mme le maire demande à percevoir une indemnité de fonction inférieure au taux maximal fixé par la loi. Le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème applicable, à la demande du maire.

En ce qui concerne l'indemnité du maire, le taux maximum pour les communes de moins de 500 habitants est de 28 %, Mme le maire propose un taux de 17,05%.

En ce qui concerne l'indemnité des adjoints, le taux maximum pour les communes de moins de 500 habitants est de 10,89 %, Mme le Maire propose un taux de 7,30 %.

Il a été rappelé que les montants des différentes indemnités avaient été présentés lors de la réunion de travail de l'ensemble de l'équipe municipale du 7 avril 2026.

Délibération adoptée : 9 voix pour, 1 abstention (E. GILBERT)

2026-37 : Création et composition des commissions communales

Les propositions de commissions ont été présentées lors d'une réunion de travail du 7 avril 2026 en présence de l'ensemble de l'équipe municipale (Mme MORALES était excusée).

La proposition initiale tenait compte des souhaits exprimés par Mme MORALES et M. GILBERT lors du C.M d'installation du 20 Mars 2026.

Lors de cette réunion du 7 avril 2026, Eric GILBERT a émis le souhait de participer également à la commission Finances.

Cette proposition corrigée a été envoyée à l'ensemble des élus à la suite de cette réunion.

Il été convenu que Melissa MORALES pouvait transmettre ses souhaits de participation à d'autres commissions, avant le C.M du 13 Avril 2026.

Sa réponse est arrivée hier soir, le 12 avril, après 19H, ce qui n'a pas permis de réactualiser le tableau présenté en conseil municipal.

Cependant ce tableau va être mis à jour dès la fin du conseil municipal.

Afin de permettre à l'ensemble des élus d'être au courant des dossiers en cours en matière d'Urbanisme (et du Plan Local d'Urbanisme), il a été décidé que l'ensemble des élus participe à la commission Urbanisme.

En ce qui concerne l'avancée du P.L.U, Daniel MARTIN rappelle que la réunion sur la carte d'aléas se tiendra le 17 Avril en mairie et que tous les élus ont été conviés, ce que confirme Eric GILBERT qui y assistera.

Une réunion est également programmée avec Julien GUILLEMIN, de l'agence 2br, afin de faire le point sur le dossier du P.L.U.

Délibération adoptée à l'unanimité

TABLEAU DE COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES :

	PRESIDENT	VICE PRESIDENT	MEMBRES
VIE SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE	<i>DRULHON Sylvie</i>	<i>MORALES Melissa</i>	<i>JOUBERT Marie Pierre</i>
VIE DU VILLAGE, CULTURE ET ASSOCIATION	<i>DRULHON Sylvie</i>	<i>MICHEL HARDIN Christine</i>	<i>MORALES Melissa BLACHER Emmanuel SAUZE Jean Luc</i>
TRAVAUX, VOIRIE, EAU ET ASSAINISSEMENT	<i>DRULHON Sylvie</i>	<i>MARTIN Daniel</i>	<i>BLACHER Emmanuel SAUZE Jean Luc STARACE François</i>
VIE ECONOMIQUE, TOURISME, SENTIERS ET MARCHÉ	<i>DRULHON Sylvie</i>	<i>VAUCHIER Margaux</i>	<i>MICHEL HARDIN Christine JOUBERT Marie Pierre MORALES Melissa</i>
URBANISME (PLU)	<i>DRULHON Sylvie</i>	<i>MARTIN Daniel BLACHER Emmanuel</i>	<i>MICHEL HARDIN Christine SAUZE Jean Luc JOUBERT Marie Pierre STARACE François VAUCHIER Margaux AILLOUD Morgane MORALES Melissa GILBERT Eric</i>
AIDE SOCIALE ET LOGEMENT	<i>DRULHON Sylvie</i>	<i>DRULHON Sylvie</i>	<i>STARACE François</i>

COMMUNICATION	DRULHON Sylvie	MICHEL HARDIN Christine	BLACHER Emmanuel
AGRICULTURE, ALPAGE, FORET ALIMENTATION	DRULHON Sylvie	SAUZE Jean Luc AILLOUD Morgane	BLACHER Emmanuel MARTIN Daniel
FINANCES, PATRIMOINE, JURIDIQUE	DRULHON Sylvie	MARTIN Daniel	BLACHER Emmanuel MICHEL HARDIN Christine GILBERT Eric
CEREMONIE	DRULHON Sylvie	MARTIN Daniel	MICHEL HARDIN Christine SAUZE Jean Luc
PNRV RESERVE DES HAUTS PLATEAUX ET COMCOM	DRULHON Sylvie	SAUZE Jean Luc	JOUBERT Marie Pierre (ABC) GILBERT Eric

2026-38 : Election des délégués intercommunaux (Serpaton, TE 38, Nordic Isere)

A la lecture des délégations, Eric GILBERT demande s'il y en aura d'autres. A la date de ce conseil municipal, il n'y en a pas d'autres. Après discussion de l'équipe municipale et proposition de Mme le Maire, Eric GILBERT ne souhaite pas représenter la commune dans un de ces 3 organismes. En revanche, il se porte candidat si d'autres délégations intercommunales, en particulier dans le domaine de l'eau et/ou de la réserve des hauts plateaux, se font jour. Mme le maire prend acte de cette position.

Pour Territoire d'Energie 38, sont désignés M. François STARACE comme délégué titulaire et M. Emmanuel BLACHER délégué suppléant du conseil municipal.

Pour le Syndicat du Serpaton (TV), sont désignés Mme Sylvie DRULHON, comme déléguée titulaire et M. François STARACE comme délégué suppléant du conseil municipal.

Pour Dauphiné Nordic Isère, sont désignées Mme Sylvie DRULHON, comme déléguée titulaire et Mme Christine MICHEL-HARDIN comme déléguée suppléante du conseil municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité

2026-39 : Fongibilité des crédits M57 pour 2026

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Mme le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section (sachant que le conseil municipal est informé de ces mouvements de crédit lors du C.M suivant cette action)

Délibération adoptée à l'unanimité

2026-40 : Heures supplémentaires agent technique

Ces heures supplémentaires concernent l'intervention d'un agent technique :

1 - dans la Régie camping-car, pour l'encaissement du stationnement des véhicules les vendredi, samedi et dimanche (en dehors de ses horaires de travail). Il est proposé que les frais kilométriques soient remboursés à l'agent ainsi que le règlement des heures effectuées au tarif des heures supplémentaires.

2 - en personnel encadrant du transport scolaire des enfants de maternelle tous les soirs de la semaine. Il est proposé que le règlement des heures effectuées soit au tarif des heures supplémentaires, car ces heures sont effectuées en dehors de ses horaires de travail.

Délibération adoptée à l'unanimité

2026-41 : Devis ART-TOPO A.E.P Châteauevieux

Le premier adjoint Daniel MARTIN expose que, dans le cadre des travaux sur le réseau d'eau potable de Châteauevieux, les 3/4 environ des relevés topographiques ont été réalisés par TE 38 (partie électricité) ; un relevé topographique doit être fait pour la partie Eau potable.

Est proposé le devis de ART-TOPO pour un montant de 3196 € HT ;

Après délibération, le conseil municipal charge et autorise Madame le maire à signer le devis.

Délibération adoptée à l'unanimité.

B/ Divers

- **Demande de subventions travaux Chaumailoux** : Il s'agit de travaux d'isolation. Une demande de subventions auprès du département doit être déposée avant juin.
- **Travaux entretien voirie (Eiffage (goudronnage)-Converso (balayage))** : ces travaux sont effectués par les entreprises. La rampe de Ruthière n'a pas été faite pour ne pas abimer l'enrobé récent. Des compléments seront faits par les agents communaux à la soufflette.
- **Urbanisme** :

Conformément au souhait de la majorité, D. MARTIN informe sur les dossiers d'urbanisme en cours :

- _ Dossier Hussenot, un avis favorable sera donné.
- _ Dossier Andru, une réunion est prévue le 14 avril.
- _ Dossier Vallier : la demande de permis a été instruite par le service ADS de la communauté de communes. Deux contentieux sont en cours contre le dépositaire du permis d'une part et contre la mairie d'autre part.

- **Questions de l'opposition** :

Mme le maire répond aux questions de l'opposition, envoyées par mail le 12 avril après 19H.

Certaines avaient déjà été débattues lors de la réunion de travail du 7 avril. Pour d'autres, il n'y a pas de réponses du fait du délai trop court.

Il a été rappelé que l'accès au cloud municipal a été ouvert à l'ensemble des élus les 23 (invitation) et 24 mars (protocole) 2026.

Concernant la participation d'habitants à des commissions, elle est possible et encadrée.

Une réflexion est entamée afin de déterminer un lieu permettant de concilier d'une part le respect des normes de sécurité et d'accessibilité et d'autre part la volonté légitime des habitants à assister aux C.M.

Afin de préserver le droit à l'absence, une programmation à l'avance des C.M (dates et heures) est envisagée.

Prochaine(s) réunion(s)

Il sera prévu un conseil municipal le 27 avril 2026 (heure à préciser).

Compte-rendu

Rédacteur : Christine MICHEL-HARDIN ; Vérificateur : Camille BINET et Sylvie DRULHON ; Approbateur : Sylvie DRULHON

Validé au conseil municipal du lundi 27 avril 2026.

(Tous les documents sont accessibles en consultation en mairie).